

PETR Cœur des Hauts-de-France
Département de la Somme
Comité syndical – Séance du 11/12/2024

COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL

Séance du : 11 décembre 2024	Date de convocation : 20 novembre 2024
-------------------------------------	--

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 24
Nombre de délégués syndicaux présents avec voix : 16
Nombre de délégués syndicaux absents : 8
Nombre de votants : 16 + 5 pouvoirs (sauf N°11 15 + 3)

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Cœur des Hauts- de-France, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux du PETR, 7 rue des chanoines à Péronne sous la présidence de Philippe CHEVAL,

Membres présents avec voix délibératives :

- **CC de Haute-Somme** : Jean-Marie Blondelle (+ pouvoir de Thérèse Dheygers), Florence Choquet, Marie-Ange Lecocq (représentant Gautier Maes), Eric François (+ pouvoir de Maryse Fagot), Jean-Michel Martin, Jean-Dominique Payen, Fabrice Tricotet
- **CC de l'Est de la Somme** : Frédéric Demule (+ pouvoir de Françoise Ragueneau), Eric Legrand, Jean-Marc Wissocq (+ pouvoir de José Rioja)
- **CC Terre de Picardie** : Gérard Caron, Philippe Cheval, Thierry Linéatte (représentant Alain Cauchois), Dany Domont (représentant Georgette Sciascia), Bruno Etévé (+ pouvoir de Magali Crappier), Annick Maréchal

Titulaires et suppléants absents excusés : Thérèse Dheygers (pouvoir donné à Jean-Marie Blondelle), Maryse Fagot (pouvoir donné à Eric François), Gautier Maes (pouvoir donné à Marie-Ange Lecocq), Jacques Decaux, Alain Lesage, Philippe Ponchon, François Ragueneau (pouvoir donné à Frédéric Demule), José Rioja (pouvoir donné de Jean-Marc Wissocq), André Salomé, Alain Cauchois (pouvoir donné à Thierry Linéatte), Magali Crappier (pouvoir donné à Bruno Etévé), Georgette Sciascia (pouvoir donné à Dany Domont), Françoise Maille-Barbare, Chantal Rouvroy

Etaient également présents sans voix délibérative : Pierre Barbier, François Laloi, Nadège Latapie Copé

Secrétaire de séance : Jean-Dominique Payen

Ordre du jour :

Administration générale :

- Décision Modificative – Budget principal
- Validation du programme d'actions 2025
- Budget principal 2025
- Budget annexe Application du Droit des Sols 2025
- Budget annexe Promotion du tourisme 2025
- Mise à jour des modalités d'attribution du RIFSEEP
- Prise de compétence Plan Climat Air Energie Territorial (**délibération retirée**)

Tourisme :

- Tarification des produits boutique et des prestations de l'Office de tourisme 2025
- Convention de partenariat avec l'association *Avenue Mac Orlan*
- Sélection de l'agence pour la refonte du site internet de l'Office de tourisme -
- Demandes de subventions pour la mise en œuvre du plan de communication

Culture :

- Demandes de subventions 2025 au titre des *Imaginaires*
- Demande de subvention LEADER 2023 – 2027 pour la Mission Pays d'art et d'histoire

Questions diverses

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

Jean-Dominique Payen est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Les membres du Comité syndical ont été destinataires du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 23 octobre 2024. Aucune remarque n'est aujourd'hui formulée quant à son contenu.

Le procès-verbal est validé à l'unanimité des membres présents.

1-Décision modificative – Budget principal 2024
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget supplémentaire 2024 adopté par le Comité syndical du PETR Cœur des Hauts-de-France le 26 juin 2024,

Considérant qu'il est nécessaire de faire quelques ajustements liés à la caution du loyer,

Il est proposé le montant suivant à la Décision Modificative :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Article	Montant BP + BS	Propositions	BP + BS + DM
27	275	0,00 €	3 088,00 €	3 088,00 €
Total			3 088,00 €	

RECAPITULATIF BUDGET + BUDGET SUPPLEMENTAIRE / DM en investissement

	Rappel BP + BS	Vote DM	BP + BS + DM
Dépenses Invest.	173 021,55 €	3 088,00 €	176 109,55 €
Recettes Invest.	612 717,20 €	0,00 €	612 717,20 €

➤ Après avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

-Valide la décision modificative du budget principal.

2-Validation du programme d'actions 2025

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est déroulé lors du Comité Syndical du 23 octobre 2024 ;

Il est proposé de valider le programme prévisionnel d'actions 2025 du PETR Cœur des Hauts-de- France qui se présente comme suit :

- Actions culturelles – Lecture publique : 175 390 €
- Mission Pays d'art et d'histoire : 224 298,88 €
- Contrat Local de Santé : 1 000 €
- Actions liées à la mobilité : 21 760 €
- Villes et Villages Fleuris : 3 980 €
- Actions liées à l'urbanisme et à l'habitat : 6 121 €
- Stratégie reconquête des friches : 5 800 €
- Mise en œuvre des 3 Plans Climat Air Energie Territoriaux : 6 800 €
- Conduite du nouveau dispositif LEADER GAL : 3 930 €
- Soutien à l'Association SARCOM Développement : 2 000 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

PETR Cœur des Hauts-de-France
Département de la Somme
Comité syndical – Séance du 11/12/2024

- Approuve l'ensemble du programme d'actions 2025 ;
- Approuve les dépenses prévisionnelles s'y rattachant ;
- Autorise le Président à engager les consultations nécessaires pour le bon déroulement des opérations ;
- Autorise le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre des projets ;
- Autorise le Président à solliciter des fonds auprès de différents partenaires, notamment l'Europe (FEADER, FEDER), l'Etat (FNADT,...), la Région, le Département, la MSA, la DRAC, la DDCS,....

3-Budget primitif 2025 – Budget principal
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire mené en Comité Syndical lors de sa réunion du 23 octobre 2024 ;

Monsieur le Président soumet aux membres du Comité Syndical les propositions budgétaires pour l'exercice 2025.

Le présent budget est présenté sans reprise des résultats de l'exercice 2024.

Le budget primitif du budget principal s'équilibre de la façon suivante :

- en section de Fonctionnement,	Dépenses	1 941 975,74 €
	Recettes	1 941 975,74 €
- en section d'Investissement,	Dépenses	223 480,04 €
	Recettes	223 480,04 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	CHAP.	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	011	Charges à caractère général	321 480,00 €
	012	Charges de personnel	1 240 254,61 €
	65	Autres charges de gestion courante	307 846,46 €

PETR Cœur des Hauts-de-France
Département de la Somme
Comité syndical – Séance du 11/12/2024

Opérations d'ordre	042	Op. d'ordre entre sections (amortissements)	72 394,67 €
--------------------	-----	---	-------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	CHAP.	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	013	Atténuation de charges	36 040,00 €
	70	Produits des services	400 724,43 €
	74	Dotations et participations	1 484 190,15 €
Opérations d'ordre	042	Op. d'ordre entre sections (amortissements)	21 021,16 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	CHAP.	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	20	Immobilisations incorporelles	14 460,00 €
	21	Immobilisations corporelles	187 998,88 €
Opérations d'ordre	040	Op. d'ordre entre sections (amortissements)	21 021,16 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	CHAP.	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	10	Dotations, fonds divers et réserves	12 915,01 €
	13	Subventions d'investissement	138 170,36 €
Opérations d'ordre	040	Op. d'ordre entre sections (amortissements)	72 394,67 €

Après en avoir délibéré, le comité Syndical, à l'unanimité :

- Vote le budget primitif relatif à l'exercice 2025, par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre pour la section d'investissement tel que présenté ci-dessus.
- Autorise le Président à signer toute convention partenariale et à engager toute démarche permettant le financement et la mise en œuvre des opérations s'y rattachant.

4 – Budget primitif 2025 – Budget Annexe Application du Droit des Sols

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire mené en Comité Syndical lors de sa réunion du 23 octobre 2024 ;

Monsieur le Président soumet aux membres du Comité Syndical les propositions budgétaires pour l'exercice 2025.

Le présent budget est présenté sans reprise des résultats de l'exercice 2024.

Le budget primitif du budget annexe ADS s'équilibre de la façon suivante :

- en section de Fonctionnement,	Dépenses	160 227,48 €
	Recettes	160 227,48 €
- en section d'Investissement,	Dépenses	0,00 €
	Recettes	1 409,51 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	CHAP.	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	011	Charges à caractère général	20 059,00 €
	012	Charges de personnel	130 958,97 €
	65	Autres charges de gestion courante	7 800,00 €
Opérations d'ordre	042	Op. d'ordre entre sections (amortissements)	1 409,51 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	CHAP.	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	70	Produits de services	160 227,48 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	CHAP.	INTITULE	MONTANT
Opération d'ordre	040	Op. d'ordre entre sections (amortissements)	1 409,51 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, l'unanimité :

- Vote le budget primitif relatif à l'exercice 2025, par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre pour la section d'investissement tel que présenté ci-dessus.
- Autorise le Président à signer toute convention partenariale et à engager toute démarche permettant le financement et la mise en œuvre des opérations s'y rattachant.

5-Budget primitif 2025 – Budget Annexe Promotion du tourisme

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2022-08-01 du Comité syndical du PETR Cœur des Hauts-de-France relative à la dissolution de l'EPIC Office de tourisme Haute-Somme

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire mené en Comité Syndical lors de sa réunion du 23 octobre 2024 ;

Monsieur le Président soumet aux membres du Comité Syndical les propositions budgétaires pour l'exercice 2025.

Le présent budget est présenté sans reprise des résultats de l'exercice 2024.

Le budget primitif du budget annexe Promotion du Tourisme s'équilibre de la façon suivante :

- en section de Fonctionnement,	Dépenses 423 359,46 € Recettes 423 359,46 €
-en section d'Investissement,	Dépenses 64 953,00 € Recettes 64 953,00 €

PETR Cœur des Hauts-de-France
Département de la Somme
Comité syndical – Séance du 11/12/2024

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	CHAP.	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	011	Charges à caractère général	117 878,00 €
	012	Charges de personnel	244 528,46 €
	65	Autres charges de gestion courante	3 000,00 €
Opération d'ordre	023	Virement à la section d'investissement	48 863,00 €
	042	Op. d'ordre entre sections (amortissements)	9 090,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

	CHAP.	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	70	Produits des services	35 000,00 €
	73	Impôts et taxes	75 000,00 €
	74	Dotations et participations	293 906,46 €
Opérations d'ordre	042	Op. d'ordre entre sections (amortissements)	19 453,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	CHAP.	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	20	Immobilisations incorporelles	28 000,00 €
	21	Immobilisations corporelles	17 500,00 €
Opérations d'ordre	040	Op. d'ordre entre sections (amortissements)	19 453,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	CHAP.	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	13	Subventions perçues	7 000,00 €
Opérations d'ordre	021	Virement de la section de fonctionnement	48 863,00 €
	040	Op. d'ordre entre sections (amortissements)	9 090,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Vote le budget primitif relatif à l'exercice 2025, par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre pour la section d'investissement tel que présenté ci-dessus.
- Autorise le Président à signer toute convention partenariale et à engager toute démarche permettant le financement et la mise en œuvre des opérations s'y rattachant.

6-Mise à jour des modalités d'attribution du RIFSEEP

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2014-513 modifié du 20 mai 2014 portant création du régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP) dans la Fonction Publique d'Etat ;

VU le décret 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

VU l'arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat du décret 2014-513 modifié du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP transposable aux adjoints administratifs de catégorie C ;

VU l'arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 au corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat transposable aux rédacteurs de catégorie B ;

VU l'arrêté du 03 juin 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat transposable aux attachés territoriaux de la filière administrative et aux secrétaires de mairie de catégorie A ;

VU l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application au corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP ;

VU l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application au corps des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP ;

VU l'arrêté du 18 décembre 2015 pris pour l'application au corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP ;

VU l'arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application aux corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques, des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 05/11/2024 relatif à la mise à jour des modalités d'attribution du RIFSEEP au sein du PETR ;

Considérant qu'au vu d'une réponse de la Direction Générale des Collectivités Locales, le comité syndical doit délibérer sur les deux parts du RIFSEEP (IFSE + CIA) ;

Le Président propose à l'assemblée délibérante de mettre à jour les modalités d'attribution du RIFSEEP à partir du 12/12/2024 tel que :

Ce régime indemnitaire se compose de deux parties :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- un complément indemnitaire annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

Bénéficiaires

- Agents titulaires et stagiaires à temps complet, temps non complet, temps partiel
- Agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel

Les agents contractuels bénéficieront du RIFSEEP correspondant au groupe de fonction afférent à leur emploi. L'attribution tiendra compte du rapprochement « traitement / ancienneté de l'agent / échelon » qui ne devra pas être plus favorable qu'au statut de fonctionnaire à compétences égales. Le rapprochement sera également opéré au moment de leur stagiairisation si le maintien de la rémunération à titre personnel est retenu.

Les agents de droit privé ne sont pas concernés par le régime indemnitaire.

Détermination des groupes de fonction et des montants plafonnés pour l'IFSE et le CIA

Groupes de fonctions :

Chaque agent est classé dans un groupe de fonction correspondant à son emploi suivant le niveau de fonctions, d'expertise et de sujétions auquel il est exposé.

Les groupes de fonctions sont déterminés à partir de critères professionnels suivants :

- Des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception
- De la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions

- Des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel

Montants :

Les parts IFSE et CIA correspondent à un montant fixé dans la limite des plafonds déterminés dans la présente délibération.

L'autorité territoriale arrêtera les montants individuels de l'IFSE en tenant compte des critères suivants, selon les postes :

- Capacité à exploiter l'expérience acquise
- Parcours professionnel
- Connaissance de l'environnement de travail
- Approfondissement des savoirs techniques
- Acquisition de l'expérience.

Le CIA est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir et plus précisément selon :

- Efficacité dans l'emploi et réalisation des objectifs
 - . Capacité à s'adapter aux exigences du poste
 - . Atteinte des objectifs
 - . Implication
 - . Rigueur
 - . Organisation
 - . Investissement personnel
 - . Ponctualité
 - . Initiative
- Compétences professionnelles et techniques
 - . Connaissance de l'environnement professionnel
 - . Maîtrise des compétences techniques
 - . Application des directives
 - . Respect normes et procédures
 - . Autonomie.
- Qualités relationnelles
 - . Ecoute et dialogue
 - . Discrétion
 - . Travail en équipe
 - . Relations hiérarchiques
- Capacité d'encadrement ou à exercer des fonctions d'un niveau supérieur

- . Niveau d'expertise
- . Organisation du travail
- . Gestion de conflits
- . Communication
- . Motivation et valorisation du personnel.

Les montants sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du temps de travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

Le montant annuel attribué individuellement est fixé par arrêté de l'autorité territoriale.

Il peut faire l'objet d'un réexamen en cas de changement de fonctions ou, en l'absence de changement de fonctions, pour tenir compte de l'expérience professionnelle acquise par l'agent et notamment l'approfondissement de sa connaissance de l'environnement de travail et des procédures ; l'amélioration des savoirs techniques et de leur utilisation ; la gestion d'un évènement exceptionnel permettant de renforcer ses acquis.

Le réexamen sera par ailleurs opéré à minima selon la législation en vigueur.

Le montant du régime indemnitaire dont bénéficiaient les agents avant la mise en place du RIFSEEP pourra être maintenu à titre individuel si les conditions d'octroi du RIFSEEP en diminuent le montant.

✓ **Cadre d'emplois des attachés territoriaux**

Le cadre d'emploi des attachés territoriaux, catégorie A, est réparti en 4 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants :

Groupe de fonctions	Emplois	Plafonds annuels IFSE (sans logement)	Plafonds annuels CIA
Groupe 1	Poste de direction	36 210 €	6 390 €
Groupe 2	Adjoint au Directeur, Poste de responsable développement, Responsable de service	24 000 €	5 670 €
Groupe 3	Poste de chargé de mission	25 000€	5 000 €
Groupe 4	Poste d'adjoint aux chargés de mission, de développement	8 000 €	3 600 €

✓ **Cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine / bibliothécaires territoriaux**

1 seul groupe pour ce cadre d'emploi au sein du PETR.

Groupe de fonctions	Emplois	Plafonds annuels IFSE (sans logement)	Plafonds annuels CIA
Groupe 1	Animateur de l'architecture et du patrimoine	12 000 €	5 250 €

✓ **Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux**

Le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, catégorie B, est réparti en 3 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants :

Groupe de fonctions	Emplois	Plafonds annuels (sans logement)	Plafonds annuels CIA
Groupe 1	Poste de gestionnaire - Agent en charge d'un dossier stratégique	9 000 €	2 380 €
Groupe 2	Poste d'assistance aux chargés de mission, développement	8 000 €	2 185 €
Groupe 3	Poste d'instruction	7 200 €	1 995 €

✓ **Cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques**

1 seul groupe pour ce cadre d'emploi au sein du PETR.

Groupe de fonctions	Emplois	Plafonds annuels (sans logement)	Plafonds annuels CIA
Groupe 1	Agent en charge d'une labellisation ou d'un dossier stratégique	10 000 €	2 280 €

✓ **Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux**

1 seul groupe pour ce cadre d'emploi au sein du PETR.

Groupe de fonctions	Emplois	Plafonds annuels (sans logement)	Plafonds annuels CIA
Groupe 1	Poste d'instruction et assistante administrative	7 200 €	1 260 €

Périodicité du versement

L'IFSE sera versée mensuellement.

Le cas échéant, le CIA fera l'objet d'un versement mensuel et ne sera pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

Modalités de retenue ou de suppression pour absence

- Agents à temps non complet ou partiel : le montant de la prime sera proratisé en fonction de la quotité hebdomadaire effective de travail de l'agent.
- En cas de congé de maladie ordinaire (y compris accident de service), le RIFSEEP suivra le sort du traitement.
- Durant le congé de longue maladie, longue durée et grave maladie : le versement du RIFSEEP est suspendu.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide, à l'unanimité :

- D'annuler la précédente délibération n°2023-11-03 relative à la mise à jour du RIFSEEP;
- De se conformer aux modalités d'attribution du RIFSEEP à compter du 12/12/2024 telles qu'énoncées en amont ;
- d'inscrire chaque année les crédits nécessaires au budget de l'exercice courant, au chapitre 012.
- De dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours ;
- D'autoriser le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

7-Prise de compétence PCAET (délibération retirée)

7-Tarification des produits boutique et des prestations de l'Office de tourisme

Vu les statuts du PETR Cœur des Hauts-de-France et notamment son article 4 précisant les missions de l'office de tourisme ;

Vu l'arrêté n°2023-01-01 relatif à la création d'une régie de recettes pour le service office de tourisme Haute-Somme ;

Vu l'arrêté n°2024-05-01 portant modification de l'acte constitutif de la régie de recettes de l'office de tourisme ;

Dans le cadre de l'exercice de son activité commerciale, l'office de tourisme Péronne Haute Somme dispose d'une boutique au sein de laquelle sont proposés des objets souvenirs, des ouvrages ainsi que des produits du terroir. L'office de tourisme assure également la conception et la commercialisation de prestations de visites et de forfaits touristiques ainsi qu'une activité de vente de billetterie.

Afin de permettre à l'office de tourisme d'appliquer les prix de vente actualisés auprès du grand public, il est nécessaire de fixer les tarifs au titre de l'année 2025, tel que proposé dans le tableau ci-dessous :

Produits boutique			
Catégorie	Sous-catégorie	Référence	Prix de vente
Librairie - papeterie	Cartes de randonnée	IGN Péronne / Roisel	13,20 €
		IGN Ham / Nesle	13,20 €
		IGN D60-D80	5,20 €
		IGN Albert / Bray-sur-Somme	13,20 €
	Topoguides	La Via Francigena à travers le Pas-de-Calais	15,40 €

PETR Cœur des Hauts-de-France
Département de la Somme
Comité syndical – Séance du 11/12/2024

		La Via Francigena à travers les Hauts-de-France	15,90 €
		Guide AEVF	24,00 €
		La Somme en roue libre	14,90 €
		La Somme à vélo	14,00 €
	Cartes postales	Christian Boitieux	0,50 €
		Do Not Forget	1,50 €
		Panoramique	1,00 €
		Planche de timbres montgolfières	10,50 €
	Stylos et crayons	Stylo Péronne	1,00 €
		Crayon en bois	8,00 €
Souvenirs	Dés à coudre	Etang, Porte de Bretagne, mairie et église de Péronne	3,00 €
		Lot de 3 dés	7,50 €
	Magnets	Magnet ardoise Péronne	7,50 €
		Great War 14/18, Tommy 1916, Poilu, la vie de château	5,50 €
		Vallée de Somme	1,50 €
	Porte-clés	Drapeau Tommy	5,00 €
		Breloques chevalier et princesse	5,50 €
		Porte-clés en bois	7,50 €
		Breloque salamandre	6,50 €
	Mugs	Mug couleur Péronne	8,50 €
		Mug blanc bleu	9,00 €
		Mug Somme	8,50 €
Textile	Sifflet	Sifflet en bois nature	10,50 €
	Médaille	Médaille du Souvenir Rancourt	3,00 €
	Torchon	Torchon nid d'abeille	12,00 €
		Torchon (coquelicot, kangourou, château)	6,00 €
	Serviette	Serviette d'invité	8,00 €
	Essuie main	Essuie main suspendu	10,00 €
		Essuie main nature	13,50 €
	Tablier	Tablier	17,00 €
	Tote bag	Tote bag Go Somme	5,00 €
Terroir	Boissons	Le Chai les 130 - Bouteille Azimute	13,80 €
		Le Chai les 130 - Bouteille Parallèle 50	18,30 €
		De Clerck - Bière Pack 6x33cl	13,00 €
		De Clerck - Bière Tripack 3x33cl	7,50 €
		De Clerck – Blanche de Péronne 75cl	4,10 €
		De Clerck - Bière Colvert 75cl	4,10 €
		Distillerie d'Hautefeuille – Dry gin 70cl	37,00 €
		Distillerie d'Hautefeuille – Single Malt Whisky 70cl	49,00 €
		Cidrierie des Coudriers – cidre doux	3,50 €
		Les Vergers du Santerre - jus de pomme 25cl	2,00 €
		Vergers du Santerre - jus pomme / poire	3,50 €
	Bêtises de Cambrai	Afchain - Bêtises menthe 125g	3,00 €
		Afchain - Bêtises coquelicot 125g	3,00 €
	Alimentaire	Les Canards de la Germaine – Terrine de canard à l'armagnac 180g, au poivre vert 180g	6,00 €

PETR Cœur des Hauts-de-France
Département de la Somme
Comité syndical – Séance du 11/12/2024

		Le Vivier d'Omignon – Terrine d'anguille fumée nature	8,90 €
		Le Vivier d'Omignon – Terrine de truite	6,90 €
		Graines & Pépins – Penne 400g et mafaldines 400g	3,50 €
		Florixir – infusion menthe 50g et infusion « au coin du feu » 50g	12,00 €
		Florixir – mélange d'aromates salades 15g et potages 15g	4,20 €
		Florixir – gelée de pommes et thym	4,50 €
		Florixir – sirop de menthe 160ml	3,80 €
Location de vélos	VTC	½ journée	6,00 €
		1 journée	10,00 €
	VAE	½ journée	10,00 €
		1 journée	15,00 €

Billetterie	Prix de vente
Spectacle vivant « Cygnes des Temps »	
Billet adulte	20,00 €
Billet enfant (moins de 12 ans)	10,00 €
Billet membre de la FFFSH	16,00 €
Billet groupe (15 adultes et plus)	16,00 € / pers.
Billet adulte – carré prestige	40,00 €
Visite guidée de Péronne thématisée « Cygnes des Temps »	8,00 €
Pass visite et spectacle - adulte	28,00 €
Pass visite et spectacle – enfant	18,00 €
Pass visite et spectacle en carré prestige	48,00 €

Prestations commerciales	Tarif par pers.
Patrimoine culturel	
Visite commentée de la ville « Péronne, au fil du temps ! »	4,50 €
Visite commentée de la ville « Ham, un riche patrimoine »	3,00 €
La Crypte de l'église abbatiale Notre-Dame de Ham	2,00 €
Visite commentée du Château par les amis du Château	4,00 €
Journée scolaire « La Cité Hamoise »	8,00 €
Label Pays d'Art et d'Histoire	
Péronne et l'Art Déco – durée : 1 heure	6,00 €
Péronne et l'Art Déco – durée : 2 heures	8,00 €
Louis Duthoit et la Reconstruction – durée : 2 heures	8,00 €
Richesses décoratives en Haute Somme – durée : 2 heures	8,00 €
Visite commentée avec un guide conférencier – durée : 2 heures	8,00 €
Visite commentée avec un guide conférencier – durée : 1 heure	6,00 €
Prestations rémunérations guides conférenciers :	
Visite d'1 heure	Forfait de 35,00 €
Visite d'1h30	Forfait de 52,50 €
Visite de 2 heures	Forfait de 70,00 €

PETR Cœur des Hauts-de-France
Département de la Somme
Comité syndical – Séance du 11/12/2024

Indemnité dimanche et jours fériés	Forfait de 15,00 €
Indemnité langue étrangère	Forfait de 15,00 €
Mémoire	
Circuit du Souvenir adulte	5,00 €
Forfait Circuit du Souvenir scolaire	150,00 €
Forfait scolaire pour l'Historial 110 € - remise 10%	99,00 €
Forfait scolaire – tarif groupe fidélisé	100,00 €
Tarif guidage Circuit du Souvenir adulte pour l'Historial	4,50 €
Tarif guidage Circuit du Souvenir de la Vallée pour l'Historial	4,05 €
Visite libre de l'Historial de la Grande Guerre - groupe	7,00 €
Visite commentée de l'Historial de la Grande Guerre - groupe	8,00 €
Visite libre de l'Historial de la Grande Guerre - individuel	10,00 €
Accès aux 3 espaces médiévaux - Cour du Château de Péronne	4,50 €
Billet couplé Historial / Musée de site de Thiepval - visite libre	10,00 €
Billet couplé Historial / Musée de site de Thiepval - visite libre	11,00 €
Visite de l'Historial de la Grande Guerre - scolaire	4,50 €
Visite couplée des musées de Thiepval et Historial - scolaire	6,00 €
Visite de l'Historial de la Grande Guerre - CLSH	5,00 €
Déjeuner de groupe en salle de restaurant de l'Historial	25,00 €
Journée « La Bataille de la Somme »	à partir de 38,00 €
Journée scolaire « Immersion dans la Grande Guerre 14-18 » - exclusivité	8,00 €
Le Sapeur Picard* - Visite commentée de la tranchée de Faÿ	3,50 €
Visite libre du musée Somme 1916* - groupe adulte	7,00 €
Visite guidée du musée Somme 1916 – groupe adulte	7,00 €
Forfait guidage musée Somme 1916 par groupe de 25 personnes	50,00 €
Visite libre du musée Somme 1916 - groupe scolaire	4,00 €
Visite libre du musée Somme 1916 - groupe scolaire + cahier pédagogique	5,20 €
Forfait guidage 3h00 – Perrine CHOVAUX*	150,00 €
Forfait guidage 1h30 – Perrine CHOVAUX	75,00 €
Forfait guidage 3h00 – Brigitte DE CUYPER	150,00 €
Forfait guidage 3h00 – Flora DEVILLERS*	150,00 €
Forfait guidage 1h30 – Flora DEVILLERS	75,00 €
Forfait guidage 3h00 – Flora DEVILLERS/Carole LAEVENS et Sabine ROBIN – Voyagiste américain	200,00 €
Forfait guidage 1 journée – Flora DEVILLERS	360,00 €
Forfait guidage demi-journée Circuit Mémoire avec un guide en anglais - Carole LAEVENS	150,00 €
Forfait guidage journée - Circuit Mémoire avec un guide en anglais - Carole LAEVENS	360,00 €
Forfait guidage 3h00 – Sabine ROBIN*	200,00 €
Forfait guidage 1h30 – Sabine ROBIN	150,00 €
Nature	
La Vallée de la Haute Somme (à partir de 30 personnes)	4,50 € / personne

PETR Cœur des Hauts-de-France
Département de la Somme
Comité syndical – Séance du 11/12/2024

La Haute Somme s'offre à vous ! Forfait min. 10 à 29 personnes	120,00 €
Forfait sortie nature avec un guide Qualinat - durée 1h30	150,00 €
Forfait sortie nature avec un guide Qualinat - durée 3h00	200,00 €
Le P'tit Train de la Haute Somme* - forfait diesel - base 50 personnes	Forfait de 450,00 €
Le P'tit Train de la Haute Somme - la personne supplémentaire au-delà de 50 personnes	7,50 €
Le P'tit Train de la Haute Somme - forfait vapeur	Forfait de 750,00 €
La Nature à portée de mains ! Demi-journée avec un guide nature - adulte	12,00 €
La Nature à portée de mains ! avec un guide nature - enfant - de 12 ans	8,00 €
Journée « Circuit des Anguillères »	à partir de 38,50 €
Journée « Au fil de l'eau »	40,00 €
Journée « La Haute Somme à pied ! »	10,00 €
Artisanat et gastronomie	
Visite commentée de la Ferme des Trois Terre – Sorel	2,00 €
Visite commentée de la Ferme Cannelle – Equancourt	5,50 €
Visite commentée de la Brasserie De Clerck - base 40 personnes	5,00 €
Visite commentée de la Brasserie De Clerck - base 30 personnes	6,00 €
Détente, Loisirs, Bien-être	
Etape dansante au P'tit Baltar	à partir de 57,00 €
Journée « Les métiers de nos aïeux »	à partir de 42,00 €
La Haute Somme vue du Ciel (Saut en parachute en Tandem)	270,00 €
Village des métiers d'Antan et musée Motobécane - libre (jusqu'à 19 personnes)	10,00 €
Village des métiers d'Antan et musée Motobécane - libre (20 à 50 personnes)	8,60 €
Village des métiers d'Antan et musée Motobécane - libre (+ de 50 personnes)	8,10 €
Audio-guide Village des métiers d'antan	1,00 €
Sortie bien-être (Yoga ou sophrologie ou Qi Gong)	12,00 €
Rémunération Forfait Qi Gong thérapeutique	Forfait de 80,00 €
Rémunération Forfait Yoga - Sophrologie	Forfait de 80,00 €
CANOE KAYAK CLUB HAM :	
Tarif individuel – 2h location canoë, kayak ou paddle - adulte	10,00 €
Tarif individuel – 2h location canoë, kayak ou paddle – ado	7,50 €
Tarif individuel – 2h location canoë, kayak ou paddle – enfant	5,00 €
Tarif individuel – ½ journée location canoë, kayak ou paddle - adulte	15,00 €
Tarif individuel – ½ journée location canoë, kayak ou paddle - ado	12,50 €
Tarif individuel – ½ journée location canoë, kayak ou paddle - enfant	10,00 €
Tarif individuel - 1 journée location canoë, kayak ou paddle - adulte	25,00 €
Tarif individuel - 1 journée location canoë, kayak ou paddle - ado	22,50 €
Tarif individuel - 1 journée location canoë, kayak ou paddle - enfant	20,00 €
Location méga sup jusque 8 personnes – 1h30	80,00 €
Location méga sup jusque 8 personnes – ½ journée	150,00 €
Tarif individuel – Sentiers n°1 et n°3 – ½ journée en canoë ou paddle :	

PETR Cœur des Hauts-de-France
Département de la Somme
Comité syndical – Séance du 11/12/2024

4 à 8 personnes	30,00 €
9 à 12 personnes	25,00 €
13 à 16 personnes	20,00 €
Tarif individuel - Sentier n°2 « un corridor de verdure » - 1 journée en canoë ou kayak :	
4 à 8 personnes	60,00 €
9 à 12 personnes	50,00 €
13 à 16 personnes	40,00 €
Tarif encadrement :	
Journée – encadrement avec brevet d'Etat	200,00 €
½ journée – encadrement avec brevet d'Etat	100,00 €
Journée – encadrement avec cadre FFCK	100,00 €
½ journée – encadrement avec cadre FFCK	50,00 €
Hébergement – Base de loisirs d'Estouilly :	
Hébergement – 1 nuitée	15,00 €
Hébergement avec tente personnelle – 1 nuitée	10,00 €
Randonnée encadrée en trottinette électrique – individuel ou groupe :	
Randonnée de 1h30	30,00 €
Randonnée de 3h00	50,00 €
Location de VTT et tir à l'arc :	
Journée	25,00 €
½ journée	15,00 €
Tir à l'arc en séance encadrée - adulte	20,00 €
Tir à l'arc en séance encadrée – enfant	15,00 €
Découverte de la sarbacane	10,00 €
Course d'orientation avec boussole et carte	5,00 €
Prestations à la carte	
AUTOCARS PERDIGEON :	
½ journée - 3 heure de location d'autocar	à partir de 295 €
Journée de 8 heures d'amplitude de location d'autocar	à partir de 397 €
AUBERGE DES REMPARTS :	
Nuitée à l'Auberge des Remparts + Petit déjeuner - groupe	34,00 €
Dîner à l'Auberge des Remparts - élèves	16,00 €
Dîner à l'Auberge des Remparts - STAFF	18,00 €
Pack Lunch - Auberge des Remparts	8,00 €
Supplément serviette	2,50 €
Petit-déjeuner	3,50 €
LE P'TIT BALTAR :	
Groupe : Formule menu Tempo en semaine le midi	60,00 €
Individuel : Formule menu Tempo en semaine le midi	65,00 €
Groupe : Formule menu Adagio en semaine le midi	67,00 €
Individuel : Formule menu Adagio en semaine le midi	72,00 €
Groupe : Formule menu Allegro en semaine le midi	70,00 €

PETR Cœur des Hauts-de-France
Département de la Somme
Comité syndical – Séance du 11/12/2024

Individuel : Formule menu Allegro en semaine le midi	75,00 €
Prestation Groupe : (dîner spectacle) - Samedi soir - Menu Alto	75,00 €
Prestation Individuel : (dîner spectacle) - Samedi soir - Menu Alto	80,00 €
Prestation Groupe : (dîner spectacle) - Samedi soir - Menu Mezzo	85,00 €
Prestation Individuel : (dîner spectacle) - Samedi soir - Menu Mezzo	90,00 €
Prestation Groupe : (dîner spectacle) - Samedi soir - Menu Soprano	95,00 €
Prestation Individuel : (dîner spectacle) - Samedi soir - Menu Soprano	100,00 €
Prestation Groupe : (Déjeuner spectacle) - dimanche midi - Menu Soprano	90,00 €
Prestation Individuel : (Déjeuner spectacle) - dimanche midi - Menu Soprano	95,00 €
Prestation Groupe : (Déjeuner spectacle) - dimanche midi - Menu Mezzo	80,00 €
Prestation Individuel : (Déjeuner spectacle) - dimanche midi - Menu Mezzo	85,00 €
Prestation Groupe : (Déjeuner spectacle) - dimanche midi - Menu Alto	70,00 €
Prestation Individuel : (Déjeuner spectacle) - dimanche midi - Menu Alto	75,00 €
Visite commentée de la Ville d'Albert	3,00 €
LE BISTROT D'ANTOINE :	
Menu groupe - déjeuner boissons comprises	32,00 €
Menu individuel - déjeuner boissons comprises	35,00 €
AUX GARS DU NORD :	
Menu n°1	16,00 €
Menu n°2	22,00 €
HÔTEL LE PRIEURE – RANCOURT* :	
Déjeuner groupe (entrée + plat + dessert avec 1 verre de vin + eau + café)	30,00 €
Déjeuner groupe (entrée + plat ou plat + dessert avec 1 verre de vin + eau + café)	25,00 €
Restauration pour les individuels :	
Menu adulte	43,50 €
Menu enfant	13,50 €
Journée d'étude	60,00 €
Demi-journée d'étude	55,00 €
Apéritif (Kir picard et amuses bouche)	6,00 €
Forfait Fromage assiette de 3 fromages affinés + Salade	7,50 €
Forfait petit-déjeuner (buffet salé et sucré, boissons chaudes, jus de fruits)	15,00 €
Forfait goûter : Buffet sucré, Fruits, boissons chaudes et jus de fruits	12,00 €
Hébergement tarifs forfait groupe (1 nuit + petit-déj inclus) :	
Chambre double	128,50 €
Chambre single	116,50 €
Chambre triple	173,50 €
Hébergement tarifs pour individuels :	
Chambre double ou single (catégorie cosy)	119,00 €
Chambre double ou single (catégorie essentielle)	129,00 €
Chambre double ou single (catégorie prestige)	139,00 €
Chambre triple	165,00 €

PETR Cœur des Hauts-de-France
Département de la Somme
Comité syndical – Séance du 11/12/2024

Petit déjeuner	12,00 €
HÔTEL SAINT CLAUDE – PERONNE* :	
Nuitée + petit-déjeuner buffet en chambre single – individuel	75,00 €
Nuitée + petit déjeuner buffet en chambre double ou twin – individuel	95,00 €
Nuitée + petit déjeuner groupes en chambre double	105,00 €
Nuitée + petit déjeuner groupes en chambre single	80,00 €
HÔTEL KYRIAD – PERONNE :	
Déjeuner de groupe	24,90 €
Chambre double – tarif groupe	75,00 €
Chambre single – tarif groupe	65,00 €
Demi-journée d'étude	55,00 €
Chambre double – tarif groupe	85,00 €
Chambre double – tarif individuel	75,00 €
Petit-déjeuner – tarif individuel	10,50 €
RESTAURANT LA PICARDIERE :	
Menu groupe	22,00 €
RESTAURANT L'INSTITUTION* :	
Menu groupe	25,00 €
Plat – tarif individuel	16,00 €
Entrée + plat + dessert – tarif individuel	25,00 €
Entrée + plat ou plat + dessert – tarif individuel	21,00 €
LA BELLE EPOQUE :	
1 grande boisson chaude + 1 part de pâtisserie	6,00 €
Planche apéritive	12,00 €
Planche de fromage	23,00 €
Planche de charcuterie	23,00 €
Planche de fruits et légumes	23,00 €
CHAMBRES D'HOTES – LA PORTE DE BRETAGNE* :	
1 nuitée en chambre double "La Shabby Chic" avec petit-déjeuner - 2 pers.	95,00 €
1 nuitée en chambre "La Shabby Chic" avec petit-déjeuner - 1 pers.	90,00 €
1 nuitée en chambre double "La Baroque" avec petit déjeuner - 2 pers.	98,70 €
1 nuitée en chambre "La Baroque" avec petit déjeuner - 1 pers.	93,70 €
Domaine les Racines à Croix-Moligneaux :	
Privatisation du Domaine (3 gîtes) jusque 100 personnes	10 000,00 €
Petit-déjeuner	10,00 €
Mise à disposition de la salle de réception avec les 2 espaces	3000,00 €
Tarifs individuels :	
La maison 1 nuitée/personne	75,00 €
Le refuge 1 nuitée/personne	65,00 €
L'annexe 1 nuitée/personne	55,00 €
Petit-déjeuner par personne	15,00 €
La maison à partir de 2 nuitées	55,00 €

PETR Cœur des Hauts-de-France
Département de la Somme
Comité syndical – Séance du 11/12/2024

Le refuge à partir de 2 nuitées	45,00 €
L'annexe à partir de 2 nuitées	35,00 €
Salle de conférence - journée	500,00 €
Salle de conférence – demi-journée	250,00 €
2 salles de sous-commission - journée	200,00 €
2 salles de sous-commission – demi-journée	150,00 €
Salle polyvalente – journée	500,00 €
Salle polyvalente – demi-journée	250,00 €
L'écurie – journée	1000,00 €
L'écurie – demi-journée	500,00 €
Tarif séminaire à la journée/personne incluant l'accueil café	90,00 €
Activités sur le Domaine :	
Laser Game / personne	10,00 €
Olympiades / personne	30,00 €
Chasse au trésor / personne	20,00 €
Location salle de jeux – forfait	500,00 €
Jeux en extérieur pour 2 jours maximum	150,00 €
Location de vélo / personne	10,00 €
ADRT SOMME*	
Journée « Magie d'étangs en Haute Somme »	45,00 €
Vallée de la Somme ou présentation de la ville de Péronne	4,50 €
Visite commentée de la ville avec guide conférencier – 2h00	8,00 €
Visite commentée de la ville avec guide conférencier – 1h00	6,00 €
Circuit du Souvenir	5,00 €
Accompagnement journée	2,00 €
LE CHAI LES 130 :	
Demi-journée de séminaire : mise à disposition de la salle, accueil-café, visite privative, dégustation simple	Forfait de 600,00 €
Demi-journée de séminaire : mise à disposition de la salle, accueil-café, visite privative, dégustation mets et vins	Forfait de 720,00 €
CHATEAU FORT DE HAM :	
Animation Escape Game - à partir de 15 ans	8,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des tarifs proposés dans la présente délibération ;
- **FIXE** les tarifs des produits et de la billetterie vendus en boutique à l'office de tourisme, ainsi que les tarifs liés à l'activité commerciale, au titre de l'année 2025 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents permettant la bonne exécution de la présente délibération.

8-Convention de partenariat avec l'Association Mac Orlan

Vu les statuts du Pôle d'équilibre territorial et rural Cœur des Hauts-de-France et notamment son article 4 précisant les missions de l'office de tourisme Haute Somme ;

Vu l'arrêté du Président du Pôle d'équilibre territorial et rural Cœur des Hauts-de-France n°2023-01-01 instituant une régie de recettes au profit du service office de tourisme ;

Vu la décision de l'association Avenue Mac Orlan, dans le cadre de l'organisation du spectacle vivant « Cygnes des Temps », de confier le service de billetterie du spectacle à l'office de tourisme Péronne Haute Somme dans le but de disposer d'un point de vente visible et disposant d'une large amplitude d'ouverture au public ;

Vu les dispositions prévues dans la délibération du PETR Cœur des Hauts-de-France n°2024-04-05 du 17 avril 2024 autorisant l'office de tourisme à encaisser des recettes pour le compte de tiers ;

Vu l'arrêté n°2024-05-01 portant modification de l'acte constitutif de la régie de recettes de l'office de tourisme, et notamment l'article 4 ;

Le spectacle de reconstitution historique « Cygnes des Temps », organisé par l'association Avenue Mac Orlan pour la 5ème édition, aura lieu les vendredi 27, samedi 28 et dimanche 29 juin 2025. A cette occasion, l'association met en vente des places assises payantes.

Par ailleurs, dans le cadre de l'exercice de ses missions, l'office de tourisme Haute Somme anime une boutique au bureau d'information touristique de Péronne, situé au 1 Louis XI.

Afin de poursuivre le partenariat engagé avec l'association autour de la promotion du spectacle « Cygnes des Temps », il est proposé, comme autorisé par le Code général des collectivités territoriales, de prendre en charge la vente des billets dans le cadre de la régie de recettes de l'office de tourisme pour compte de tiers.

Les modalités de vente des billets et de reversement des recettes encaissées par l'office de tourisme seront encadrées dans une convention de partenariat dont le projet est joint en annexe de la présente délibération.

- Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,
- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat entre le PETR Cœur des Hauts-de-France, service office de tourisme, et l'association Avenue Mac Orlan relatif à la mise en vente des billets du spectacle vivant « Cygnes des Temps », édition 2025, tel que joint en annexe à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents permettant la bonne exécution de la présente délibération.

9-Sélection de l'agence pour la refonte du site internet de l'Office de tourisme

Contexte du projet :

Le Pôle d'équilibre territorial et rural Cœur des Hauts-de-France a adopté sa stratégie de développement touristique par délibération n°2024-04-04 le 17 avril 2024. Ce document cadre propose une feuille de route opérationnelle pour quatre ans et décline un programme de 19 actions réunies dans 4 axes stratégiques :

- Axe n°1 : Le nom de l'office de tourisme,
- Axe n°2 : Le positionnement,
- Axe n°3 : Les marchés et les cibles,
- Axe n°4 : Les missions de l'office de tourisme.

La mise en œuvre opérationnelle de ces actions est confiée à l'office de tourisme Péronne Haute Somme.

Les réflexions ont d'abord porté sur la définition d'un nouveau nom (axe n°1), l'identification d'un positionnement touristique et l'adaptation de la charte graphique (axe n°2). Puis, considéré comme action prioritaire, un projet de refonte des outils de communication, notamment le site Internet, qui déclineront la nouvelle charte graphique, a été engagé (axe n°4).

Enjeux et objectifs :

Ce projet s'inscrit dans la volonté de valoriser davantage le territoire, le faire connaître et séduire le visiteur par un site Internet immersif et ergonomique, qui répond aux enjeux stratégiques de l'office de tourisme ainsi qu'aux attentes actuelles des utilisateurs en matière de services.

Ce nouvel outil digital devra répondre aux objectifs suivants :

- Optimiser l'expérience utilisateur pour une navigation réussie,
- Développer la notoriété du territoire touristique,
- Inviter à la préparation d'un séjour en Haute Somme,
- Accroître la visibilité des acteurs locaux.

Description du projet :

Le futur site Internet intégrera un outil de gestion de contenus en open source qui permettra à l'office de tourisme d'être entièrement autonome dans l'administration de l'outil. Le site sera en grande partie alimenté par les informations touristiques saisies dans la base de données régionale Tourinsoft.

La page d'accueil fera la part belle aux visuels et valorisera les atouts du territoire, notamment grâce à la publication d'articles sur les offres incontournables, la remontée des temps forts de l'agenda, le partage de contenus des réseaux sociaux (Facebook, Instagram). L'agence devra, à ce titre, accompagner l'office de tourisme dans la définition d'une stratégie éditoriale.

Des menus de recherche permettront ensuite d'accéder aux rubriques du site Internet, de filtrer la remontée des informations en modes liste ou carte afin de pouvoir accéder facilement aux contenus souhaités. De plus, un module de billetterie en ligne permettra aux utilisateurs de réserver leurs prochaines visites et d'autres modules donneront accès à un outil de traduction des contenus, un carnet de voyage et un formulaire de contact.

L'hébergement, la maintenance et la gestion des noms de domaine seront également des prestations prises en charge par le prestataire. Enfin, il sera demandé à l'agence de proposer des outils de suivi de l'audience du site Internet et favoriser le référencement du site sur les moteurs de recherche.

La mise en ligne du site Internet est prévue pour le 1^{er} juillet 2025.

Les membres de la commission tourisme se sont réunis le 27 novembre 2024 afin de procéder à la sélection d'une agence spécialisée et ont retenu la proposition de l'agence IRIS INTERACTIVE dont le montant total s'élève à 25 483 € HT soit 30 580 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de refonte du site Internet de l'office de tourisme Péronne Haute Somme;
- **VALIDE** le choix de l'agence IRIS INTERACTIVE qui sera chargée de la réalisation du projet ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette action sont inscrits au budget annexe "Promotion du Tourisme" de l'exercice 2025 ;
- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches et signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette action.

10-Demandes de subventions pour la mise en œuvre du plan de communication

Contexte du projet :

Le Pôle d'équilibre territorial et rural Cœur des Hauts-de-France a adopté sa stratégie de développement touristique par délibération n°2024-04-04 le 17 avril 2024. Ce document cadre propose une feuille de route opérationnelle pour quatre ans et décline un programme de 19 actions réunies dans 4 axes stratégiques :

- Axe n°1 : Le nom de l'office de tourisme,
- Axe n°2 : Le positionnement,
- Axe n°3 : Les marchés et les cibles,
- Axe n°4 : Les missions de l'office de tourisme.

La mise en œuvre opérationnelle de ces actions est confiée à l'office de tourisme Péronne Haute Somme.

Les réflexions ont d'abord porté sur la définition d'un nouveau nom (axe n°1), l'identification d'un positionnement touristique et l'adaptation de la charte graphique (axe n°2). Puis, considéré comme action prioritaire, un projet de refonte des outils de communication, qui déclineront la nouvelle charte graphique, a été engagé (axe n°4).

Objectifs :

- Identifier facilement le territoire,
- Développer sa visibilité auprès de ses cibles touristes et habitants,
- Améliorer l'attractivité touristique de la Haute Somme,
- Augmenter la fréquentation touristique sur le territoire,
- Valoriser l'image de l'office de tourisme et des socio-professionnels.

Description du projet :

- **Définir un positionnement touristique pour le territoire et sa déclinaison graphique (axe n°2 – action n°1)**

Objectif : associer un positionnement (une promesse) à la marque du territoire, traduire la réalité du territoire et ses composantes via un positionnement affirmé et tranché dans le but de se différencier des territoires voisins.

Description :

- Traduire le positionnement du territoire : quelle est la promesse différenciante ? Quels sont les arguments de second niveau ? Comment s'en servir tout au long de l'année et pour les différents publics de l'office de tourisme ?
- Valider le positionnement retenu parmi 2 à 3 propositions,
- Présenter ce nouveau positionnement aux acteurs touristiques et aux élus,
- Accompagnement dans la rédaction d'argumentaires ciblés,
- Traduire ce positionnement validé graphiquement (charte graphique),
- Décliner graphiquement le positionnement du territoire,
- Moderniser et dynamiser l'image du territoire.

- **Identifier des cibles de clientèles touristiques prioritaires (axe n°3 – action n°3.6)**

Objectif : adapter la communication auprès de cibles clés pour le territoire et adapter l'offre touristique pour améliorer l'accueil.

Description :

- Intégrer la démarche régionale d'accompagnement marketing des territoires,
- Effectuer un état des lieux approfondi de l'offre touristique,
- Maîtriser les besoins et les facteurs clés de succès des segments de clientèles qui correspondent au territoire,
- Rédiger des argumentaires pour capter ces clientèles.

- **Refondre les outils de communication (axe n°4 – action 4.3)**

Refondre le site Internet de l'office de tourisme : concevoir un site Internet cohérent avec les marqueurs actuels, adapter l'outil numérique aux comportements des clientèles touristiques (parcours client : avant / pendant / après le séjour), moderniser et dynamiser l'image du territoire et décliner la nouvelle charte graphique,

Concevoir et réaliser de nouvelles éditions touristiques afin de disposer de supports d'information incontournables et pratiques pour les visiteurs, moderniser et dynamiser l'image du territoire.

Dans ce cadre, le PETR sollicite l'aide financière du FEADER via le programme LEADER GAL.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		
Désignation	Montant HT	Montant TTC
Définition d'un positionnement et déclinaison graphique	12 825 €	15 390 €
Conception et impression de supports de communication avec la nouvelle charte graphique	12 500 €	15 000 €
Refonte du site Internet de l'office de tourisme	23 333 €	28 000 €
Réalisation d'une mission photos	1 250 €	1 500 €
MONTANT TOTAL	49 908 €	59 890 €

PETR Cœur des Hauts-de-France
Département de la Somme
Comité syndical – Séance du 11/12/2024

Recettes		
Désignation	Taux	Montant HT
Europe (LEADER)	30%	14 972 €
PETR - Budget annexe "promotion du tourisme"	70%	34 936 €
MONTANT TOTAL	100%	49 908 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'opération ;
- **VALIDE** le plan de financement, tel que présenté ci-dessus ;
- **PRECISE** qu'en cas de financement externe inférieur au montant prévisionnel de l'action, le reste à charge sera supporté par le PETR Cœur des Hauts-de-France ;
- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches et signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

11-Demandes de subventions 2025 au titre des *Imaginaires*

En 2018, le PETR Cœur des Hauts-de-France s'est lancé dans la programmation d'une saison artistique, Les Imaginaires, et ce, afin d'apporter une réponse au manque de propositions, notamment en direction de la jeunesse, dans le domaine du spectacle vivant sur le territoire. Il a fallu, par conséquent, imaginer une programmation qui puisse :

- Laisser à découvrir aux habitants la réalité et la diversité de la création contemporaine,
- Œuvrer au maillage du territoire,
- Participer de l'attractivité du territoire à travers une offre de qualité.

Pour cela, le PETR ambitionne de :

- Faire appel à des artistes ou des opérateurs du spectacle vivant investis dans la décentralisation de leur programmation, en privilégiant les artistes régionaux et la pluridisciplinarité des disciplines présentées (théâtre, musique, danse, marionnettes, arts du cirque...),
- Adosser au maximum à chacune des propositions artistiques, des temps d'action culturelle à destination des habitants de manière à accompagner les publics et notamment les jeunes dans la découverte des œuvres,
- Développer les résidences de courte, moyenne ou longue durée, favorisant le soutien à la création artistique (artistes régionaux), la rencontre avec les habitants, la diffusion d'œuvres du répertoire de la compagnie.

En outre, cette programmation s'ouvre progressivement aux arts visuels à travers le développement d'expositions d'art contemporain (photographie, sculpture, dessin, numérique, audiovisuel...).

Le PETR souhaite renforcer son offre de proximité en partant à la rencontre de celles et ceux qui souffrent encore d'un trop grand éloignement avec les centres urbains ou métropolitains. Aussi, les spectacles et expositions proposés dans le cadre des Imaginaires s'évertueront à irriguer les salles des fêtes, les centres médico-sociaux (Esat, Ehpad..), socio-éducatifs (Ime-ltep..), les bibliothèques-médiathèques, les centres sociaux, centres de loisirs, les entreprises, mairies, lieux patrimoniaux...partout où la vie sociale se construit.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération intitulée « Les Imaginaires 2025 » est le suivant :

Coût global de l'action	63 350 €
Subvention sollicitée au Département de la Somme	2 000 €
Recettes de billetterie	700 €
Subvention sollicitée de la Région Hauts-de-France	20 000 €
Valorisation des prestations en nature	5 200 €
Fonds propres PETR	35 450 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité (Frédéric Demule, titulaire présent, ainsi que Françoise Ragueneau et Maryse Fagot, titulaires ayant donné pouvoir pour le comité syndical ne prennent pas part au vote) :

- De solliciter une demande de subvention à la Région Hauts-de-France au titre du PRAC25 d'un montant de 20 000 € ;
- De solliciter une demande de subvention au Département de la Somme d'un montant de 2 000 € ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

12-Demande de subvention LEADER 2023 – 2027 pour la Mission Pays d'art et d'histoire

Labellisé en 2021, le Pays d'art et d'histoire Santerre Haute Somme propose une variété d'actions de médiation à destination des habitants, des touristes et du jeune public. La mission se compose de deux agents à temps plein réalisant la mise en œuvre de la convention décennale signée entre l'Etat et le PETR Cœur des Hauts-de-France porteur du label VPah.

Les actions développées par la mission PAH répondant à la stratégie de développement local définie dans le programme LEADER 2023-2027, le PETR Cœur des Hauts-de-France souhaite faire une demande de subvention FEADER pour la période allant du 15 octobre 2023 au 31 décembre 2025. Une pré-demande de subvention a été déposée auprès de la Région Hauts-de-France en octobre 2023, avant la signature de la convention relative à la mise en œuvre du programme Leader 2023-2027 entre l'autorité de gestion régionale et le groupe d'action locale Cœur des Hauts-de-France.

PETR Cœur des Hauts-de-France
Département de la Somme
Comité syndical – Séance du 11/12/2024

Aussi et au titre du programme LEADER 2023-2027, le PETR sollicite une intervention financière du FEADER à hauteur de 45% des dépenses liées au développement des actions PAH sur la période allant du 15 octobre 2023 au 31 décembre 2025, comme précisé dans le plan de financement ci-dessous :

<i>Dépenses</i>	<i>Montant</i>
Salaires deux agents	190 000€
Actions de médiation	32 220€
TOTAL	222 220€

<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>	<i>Taux</i>
FEADER Leader (salaires)	85 500€	45%
PETR (salaires)	104 500€	55%
FEADER Leader (actions)	14 499€	45%
DRAC Etat (actions)	9 666€	30%
PETR (actions)	8 055€	25%
TOTAL	222 220€	

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- approuve l'opération et en valide le plan de financement présenté ci-avant ;
- sollicite pour sa réalisation et au titre du programme LEADER 2023-2027 une intervention financière du FEADER à hauteur de 45% de ses dépenses ;
- précise qu'en cas de financement externe inférieur au prévisionnel le reste à charge de l'opération sera supporté par le PETR ;
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération .

Questions diverses

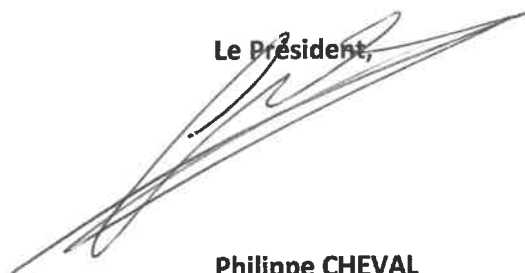
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

Le Secrétaire de séance,



Jean-Dominique PAYEN

Le Président,



Philippe CHEVAL